

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE

DIRECTION REGIONALE  
DES AFFAIRES CULTURELLES

ORLEANS, le 21 MAI 1987

## A R R E T E

portant inscription de l'hôtel Pommeret à ORLEANS sur l'inventaire  
supplémentaire des monuments historiques

Le Préfet, Commissaire de la République de la Région Centre

Commissaire de la République du département du Loiret

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61-428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84-1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

VU l'arrêté du 9 février 1987 portant inscription sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques de certaines parties de l'Hôtel Pommeret à ORLEANS (Loiret) ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Centre entendue, en sa séance du 16 avril 1986 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'hôtel Pommeret à ORLEANS (Loiret) présente un intérêt historique et artistique suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de sa qualité architecturale et sa représentativité de l'urbanisme orléanais au XVIIème siècle ;

A R R E T E :

Article 1er - Sont inscrites sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques les parties suivantes de l'Hôtel dit "Pommeret" situé 15, rue d'Escures à ORLEANS (Loiret) :

- la façade Nord et les toitures du corps de logis situé entre cour et jardin ;
- les façades et les toitures de l'aile en retour sur la rue ;
- le mur de clôture sur rue avec son portail ;
- la cage d'escalier ;

figurant au cadastre section BH sous le numéro 82 d'une contenance de 11 a 75 ca, appartenant à l'Etat et affecté au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation.

Celui-ci en est propriétaire par acte administratif du Préfet du Loiret en date du 14 mars 1978 et publié au 1er bureau des hypothèques d'ORLEANS (Loiret) le 22 mars 1978, volume 2108 sous le numéro 2.

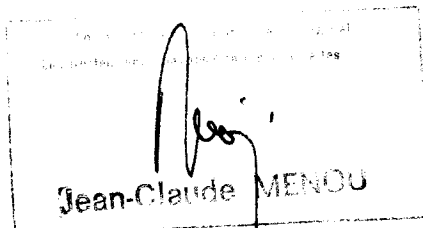
Article 2 - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, annule et remplace l'arrêté précédent susvisé en date du 9 février 1987 ;

Article 3 - Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 - Il sera notifié au Ministre de l'Economie, des Finances et de la Privatisation, affectataire, au Commissaire de la République du département et au Maire de la Commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Préfet,  
Commissaire de la République  
de la Région Centre.

  
PAUL BERNARD

  
Jean-Claude MENCOU